



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sécurité

Question écrite n° 97246

### Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration afin de savoir s'il dispose de statistiques sur les crimes et délits commis dans les transports en commun et sur leur évolution sur les cinq dernières années. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ces statistiques notamment pour la région parisienne et pour les Alpes-maritimes.

### Texte de la réponse

La délinquance constatée dans les transports en commun d'Île-de-France est passée en cinq ans de 53 703 crimes et délits en 2006 à 62 552 faits en 2010, soit une augmentation de 16,48 %. Toutefois, cette progression, qui n'a pas été linéaire, est marquée par une baisse de 2006 à 2008, puis un rebond en 2009 et 2010. Deux paramètres expliquent cette progression : d'une part, l'évolution des modalités d'enregistrement des statistiques. En effet en 2008, l'outil d'enregistrement statistique a intégré les crimes et délits commis dans les six grandes gares parisiennes, auparavant attribués au décompte statistique des services territoriaux (commissariats d'arrondissement). Ainsi, cette année-là, 54 757 faits étaient comptabilisés, soit une hausse de 10,8 %, contre une légère baisse de 1,31 % selon les modalités d'enregistrement précédentes. De même, en 2009, 56 030 faits étaient enregistrés, soit une légère hausse de 2,32 % ; d'autre part, « l'effet smartphones » qui représente une hausse de 40 % des vols avec violences par rapport à 2009 et plus de la moitié des objets volés. En 2010, 62 552 faits ont été enregistrés, soit une nouvelle augmentation de 11,64 %. Cependant, les violences à l'encontre des agents des transporteurs sont en baisse de 11,72 % et les dégradations (tags) de 2,06 %. En 2010, plus de 50 % des faits ont été commis dans la capitale, 26 % en petite couronne et 23 % en grande couronne. 85 % de la délinquance concerne les réseaux ferrés (métro, RER et trains de banlieue) et 15 % les réseaux de surface. La moitié des faits enregistrés constatés concernent la capitale, la petite et la grande couronne se partageant chacune un quart des faits constatés. La mise en place de la police d'agglomération en septembre 2009 a amélioré notablement la collaboration et la coordination des services et mis en place de nouveaux outils d'analyse et de synthèse. Un diagnostic de l'ensemble des gares, stations, réseaux de surface de l'Île-de-France et des lignes les plus sensibles des réseaux ferrés de la région a été réalisé. Ainsi, un suivi de l'évolution de la délinquance et de l'activité des partenaires a été créé au second semestre 2010, pour les 100 gares, les 20 tronçons de lignes du réseau ferré et les 40 lignes du réseau de surface les plus sensibles. L'état-major de la sous-direction régionale de la police des transports (SDRPT) a installé une cellule d'analyse de la délinquance et de coordination de la sécurisation des réseaux de bus d'Île-de-France, impliquant en 2009 la structure de la brigade des réseaux ferrés (BRF). Une centaine de patrouilles sont engagées quotidiennement par la brigade des réseaux ferrés sur les réseaux ferrés de la capitale et de l'ensemble de l'Île-de-France. 756 gares et 727 trains sont ainsi sécurisés. Renforçant cette sécurisation quotidienne, des opérations ciblées et coordonnées impliquent l'ensemble des directions territoriales de la DSPAP, les 4 directions départementales de la sécurité publique, et les groupements de gendarmerie de la grande couronne ainsi que les services de sécurité des transporteurs, conduisant à de très nombreux contrôles et interpellations. L'action de la sous-direction régionale de police des transports est appuyée par des renforts (escadrons de gendarmerie et compagnies républicaines

de sécurité) qui réalisent quotidiennement des patrouilles et sécurisent les gares dans le cadre de la mission VIGIPIRATE. Il convient de préciser que l'utilisation de la vidéoprotection mise à disposition par les transporteurs est un atout majeur qui a contribué au taux d'élucidation élevé. Grâce à cet outil, la réactivité et l'orientation opérationnelle des effectifs sur le terrain en temps réel a progressé ces dernières années, ce qui permet de lutter plus efficacement contre les groupes à risques (bandes) et tous types de vols.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97246

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 2010, page 13892

**Réponse publiée le :** 3 mai 2011, page 4545